

## Karim Tabbou condamné un an de prison avec sursis

Le coordinateur de l'Union démocratique et sociale (UDS), a été condamné lundi, par le tribunal de Koléa à un an de prison avec sursis assortie de 100 000 DA d'amende.

Le procureur avait requis l'application de la loi sur les demandes de la défense (Les vices de forme) , et avait requis 3 ans de prison ferme assorti d'une amende de 100 000 Da et saisie de tous les objets confisqués, aujourd'hui, le 30 Novembre 2020 lors du procès de Karim Tabbou au tribunal de Kolea.